

Critères d'appréciation des demandes de subvention

- Nature et importance des projets développés sur la commune ou la communauté d'agglomération.
- Part de l'activité sur le territoire de Chaville, de Grand Paris Seine Ouest (G.P.S.O.).
- Nombre d'adhérents :
 - Chavillois
 - G.P.S.O.
 - Extérieurs à ces deux territoires
- Nombre de bénévoles.
- Nombre de salariés.
- Pyramide des âges des adhérents.
- Nombre d'années d'existence.
- Nombre d'heures d'activité par an :
(Par exemple : 1 heure de danse x 30 danseurs x 32 semaines = 960 heures ; 3 heures d'entraînement x 20 joueurs x 28 semaines = 1 680 heures)
- Nombre de manifestations organisées par an (représentations théâtrales, concerts, rencontres sportives, tournois de bridge,...).
- Prise en compte du handicap et de l'insertion.
- Nature et importance des subventions en nature perçues ou demandées.
(transports / manutention, locaux permanents, salles occasionnelles, affranchissement, photocopies, ...)
- Montant de la cotisation.
- Adhésion aux dispositifs municipaux ou départementaux : carte famille, p@ss 92, Vie dans la ville...
- Existence d'une convention d'objectifs ou de partenariat avec la Ville, le C.C.A.S.
- Existence d'une convention de partenariat avec d'autres instances : Département, Région, Etat.
- Participation aux manifestations organisées par la Ville, ou se déroulant dans la ville.
- Impact médiatique permettant le rayonnement de Chaville : citations presse, site Internet bien référencé; succès ou classements pour les clubs.

Pour ce qui est des demandes de subvention en nature (transport/ manutention, locaux permanents, salles occasionnelles, affranchissements, tirages de tracts, photocopies,...), les principes d'appréciation de ces demandes sont les mêmes que ci-dessus.